

N° 57—Juin 2019



Neulliac

Bulletin municipal



Stand
« Bibliothèque »
et concours de
dessins

Comice Agricole



Samedi 22 juin à Neulliac



Sommaire

Infos municipales : pages 4 à 18

Vie scolaire : pages 19 à 20

Vie associative : pages 21 à 26

Infos diverses : pages 27 à 31

Infos utiles



Mairie de Neulliac Rue de la Mairie 56300 Neulliac

☎ 02 97 39 60 14 – Fax : 02 97 39 65 36

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 (*fermé le mardi et jeudi après-midi*)
La mairie est fermée le vendredi après midi en juillet et août

mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr

Anne-Marie GHIRARDINI

mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr

Anne-Marie LE TULZO



Bibliothèque

(située dans la mairie)

Responsable : Magalie BIGOT

biblio.neulliac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Permanence le mardi matin de 8h30 à 12h00

Le mercredi après midi de 13h30 à 17h00 : *permanence assurée par Magalie Bigot*

Restaurant scolaire

Responsable : Sébastien JEGOUREL

Menus sur le site de la commune
neulliac.fr



L'alimentation biologique représente 60% des produits et une grande majorité des matières premières ou produits élaborés sont achetés auprès de producteurs locaux.
Cuisine faite à base de produits de saison.

Salle Emeraude

Pour tout renseignement sur la location ou les tarifs, joindre la responsable **Mme Guénolla LECADRE** 06 43 76 04 67



Le mot du maire



A la date où vous recevrez ce bulletin, la commune saura peut-être si elle est retenue dans l'appel à projet de revitalisation de « centre-bourg » lancé par la Région.

Si la décision est positive, notre projet global à hauteur de plus de 4 millions d'euros pourra être réalisé dans les 5 ans. Dans le cas contraire, il sera étalé en fonction des capacités financières. Cependant, nous avons commencé toutes les études d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques dans le centre-bourg ainsi que sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.

Estimés environ à près de 750 000 euros dont 350 000 à la charge de la commune, ces travaux commenceront à l'automne et s'étaleront sur 5 mois. Pour l'aménagement de la voirie, des réunions seront programmées avant la fin de l'année avec les riverains concernés (impasse et rue de la Paix, centre bourg autour de l'église et ruelle du vieux four et enfin l'intégralité de la rue de Kerentrée).

D'autres travaux concerneront la rénovation de l'ancien presbytère en cabinet médical et le site de la boulangerie et du café FOUCO. Pour ce qui concerne le cabinet médical, nous sommes toujours à la recherche d'un médecin et nous travaillons, avec Pontivy-Communauté, à l'organisation globale de l'offre de soins de notre territoire qui, espérons-le, pourra favoriser ce recrutement. Pour ce qui concerne la boulangerie, les travaux vont débuter par la destruction du café FOUCO, suivis de la reconstruction de la boulangerie en partenariat avec un boulanger qui a été choisi par une commission extra-municipale. Nous espérons une réouverture de ce commerce au deuxième semestre 2020.

De bonnes nouvelles concernant la téléphonie : tous les principaux opérateurs seront présents sur la commune. En effet après BOUYGUES et SFR et à notre demande, FREE a installé une antenne relais opérationnelle depuis quelques mois. Et enfin, ORANGE, avant la fin de l'année complètera ce maillage qui je l'espère vous donnera satisfaction.

Par contre, le déploiement de la fibre optique, indispensable à nos entreprises et à nos exploitations agricoles et attendu par l'ensemble de notre population, a pris beaucoup de retard. Cette opération, qui évoluera en quatre phases avec une couverture totale du département à l'horizon de 2025, devait concerner dès 2018 la zone d'activité de Saint-Eloi et quelques villages jouxtant Pontivy. Nous ne savons pas quand ce déploiement va se concrétiser, d'autant que nous manquons cruellement d'informations de la part de MEGALIS BRETAGNE chargé de ce déploiement.

En attendant, deux secteurs mal desservis par le numérique vont bénéficier d'une montée en débit ADSL à l'horizon 2020 :

- 1) Le Moustoir, Bolumet, Guerlemoing, Guernanlay
- 2) Le Stumo, Le Clézio, Le Perzo, Coh-Carmès, Pen Poulo, Saint-Samson

Côté animations, le comice agricole du 22 juin a été un succès. Je remercie tous les éleveurs, exposants, bénévoles, agents et élus qui se sont mobilisés pour en faire une réussite.

Enfin, l'association « moto verte » organise un trail le samedi 13 juillet en fin d'après-midi. J'invite tous les sportifs(ves) à participer à cette première édition qui sera suivie du traditionnel feu d'artifice.

Bonne lecture et bel été à tous !

Jean-Pierre LE PONNER

Infos municipales

Dans le rétro

Remise de chèques par le comité des fêtes

le 19 janvier



Vœux du Maire le 12 janvier



Organisé par Magalie BIGOT :
62 enfants des deux écoles ont concouru.

Les lauréats sont :

- Cléo LE FRANCOIS (catégorie 5/6 ans),
- Iban LE FRENE (7/8 ans)
- Océane LE CARPENTIER (9/10 ans).

Ils ont été reçus en mairie le mercredi 30 janvier. Un goûter a été offert aux participants et des bonbons ont été distribués.

Félicitations à tous les enfants !

Concours de marque-pages à la bibliothèque

Repas du CCAS le 27 janvier



75 personnes étaient présentes.

Les doyens du jour sont :

Thérèse LE FORESTIER (91 ans)

Samson VIDELO (92 ans)

En compagnie des membres du CCAS.

Au domicile partagé



Chaque mois la bibliothèque dépose une sélection de 10 ouvrages au Domicile partagé, essentiellement des documentaires très visuels. Après avoir échangé, sur l'intérêt des résidents autour de la sélection, Magalie Bigot, a été sollicitée par le personnel encadrant pour une animation autour des livres.. C'est autour de livres Pop-up (avec des illustrations en volume) que Magalie leur a fait découvrir des ouvrages qui souvent ne sortent pas de la bibliothèque en raison de leur fragilité. Devant la conception complexe, la manipulation de ces ouvrages a permis d'échanger, de s'émerveiller et de découvrir encore et toujours grâce au pouvoir des livres.

Visite de Yann JONDOT

le 16 mars



La commune s'engage dans l'accessibilité : La visite de Yann JONDOT nous invite à entreprendre quelques aménagements (parfois simples) afin de faciliter l'accès à nos espaces communaux (mairie, église, salle des sports et salle Emeraude, etc...).

La commune sera dotée prochainement d'une plate-forme transportable permettant l'accès aux différents lieux publics.



La galette des rois

Animation le 27 février

RDV pris pour une autre animation « hors les murs » pour le plaisir de tous , très prochainement.

Un enfant, un arbre le 13 avril

15 bébés nés en 2018 (1 fille et 14 garçons) et leurs familles ont été invités par la municipalité. Un liquidambar a été planté dans un espace public à cette occasion. Cette rencontre conviviale s'est terminée par un pot de l'amitié.



Commémoration du 8 mai

Deux insignes ont été remis par la Présidente, Christiane GUARCH à :

- Pierre TANDEO, ancien OPEX
- Marvin REPAIN, Soldat de France

Animation bibliothèque pour les 3mois/3 ans

Ouverture exceptionnelle de la bibliothèque mercredi 15 mai, au matin pour accueillir 14 enfants de 7 mois pour le plus jeune à 3 ans.

Une première animation réservée exclusivement aux jeunes enfants.

Pendant 30 minutes, ce jeune public, accompagné de parents, d'assistantes maternelles ou de grands-parents, a assisté à un petit spectacle mêlant mimes, chants et racontines mis en place par Magalie Bigot, responsable de la bibliothèque.

Devant un décor, des plus attrayant, et d'un œuf en chocolat, confectionné pour l'occasion, les yeux des jeunes spectateurs n'étaient pas assez grands pour suivre l'histoire de ce poussin à la recherche de sa maman. Une animation qui face à ce succès sera reconduite en fin d'année.



Un grand merci à Magalie



Matinée citoyenne



le 18 mai

Un grand merci à tous
les volontaires

Signature de la charte régionale « il fait Bio dans mon assiette »

Mercredi 22 mai 2019, Initiative Bio Bretagne et la commune de Neulliac invitaient les collectivités bretonnes et les fournisseurs de la restauration collective à la première édition de la Rencontre Régionale « Il fait Bio dans mon assiette » à Neulliac dans le Morbihan.

L'ensemble des participants ont pu assister à des ateliers sur les thématiques phares de la loi Egalim pour la restauration collective. Les échanges furent très riches et ont permis à chacun de faire le plein d'idées à mettre en place chez eux.

Cette rencontre a également été l'occasion pour les communes de Noyal-sur-Vilaine et de Neulliac de rejoindre les 32 signataires de la Charte "Il fait Bio dans mon assiette". Un engagement des communes à faire progresser la part des produits Bio qui compose les repas des enfants à la cantine.



Centenaire d'Angèle LE MOUËL

Angèle LE MOUËL, la doyenne de Neulliac, a fêté, à Bellevue, ses 100 ans le 28 mai dernier entourée de ses enfants, de ses petits-enfants, de ses arrière-petits enfants, de ses neveux et nièces, de ses voisins, de ses auxiliaires de vie, de ses infirmières, de Mr LE MAIRE, des membres du conseil municipal ainsi que des membres du personnel communal.

C'est en épousant Jean LE MOUËL, en 1938, qu'ils arrivent à Neulliac au village d'Auquignan. Et c'est à Bellevue qu'ils achètent une maison en 1952 où Angèle vit désormais des jours paisibles.



Tournoi International de Guerledan—TIG 15 et 16 juin



Remise de chèque à l'association Rêve de clown par Neullia'actes en scène

Hommage à Félix LE BOLLAN



Félix est né le 12 août 1933 dans la maison d'écluse du Trescleff en Neulliac. Il a été scolarisé à l'école de Neulliac, à 14 ans après son certificat d'étude, il quitte l'école pour apprendre le métier de charbon-charpentier chez son frère Mathurin à Kérentrée.

Il se marie le 10 janvier 1956 avec Bernadette KERGUEN.

En mars 1957, il crée son entreprise au Bourg de Neulliac, route de Kergrist. Il commence comme constructeur d'épandeurs et de remorques agricoles.

En 1971, il transfère son entreprise à Bellevue. En 1990, son entreprise devient familiale, ses deux fils Pierrick et Philippe s'associent avec leur père.

En août 1993, Félix prend sa retraite à 60 ans mais garde la gérance de l'entreprise jusqu'en 1998, année où ses deux fils reprennent la société « l'Idéal ». De 1971 à 1989, il est conseiller municipal dont

12 ans en qualité d'adjoint avec Monsieur Marcel Potier.

Installation d'une boîte à lire

Dans le but de promouvoir la lecture pour tous, de façon anonyme et sans contrainte d'horaires, une boîte à lire est en cours de confection dans les ateliers municipaux et sera mise en place pour cet été à proximité du parc de la Mairie.

Comment ça fonctionne?

Ça fonctionne sur **l'ÉCHANGE** et le **PARTAGE**.

Vous prenez un livre ou une revue mis à disposition et en échange vous en déposez un à votre tour.

Un bon moyen de partager ses abonnements ou d'anciennes lectures, tout en donnant une seconde vie aux livres.



Remise du prix Zéro Phyto



Le 31 janvier 2019, la commune de Neulliac, avec d'autres localités de Bretagne, s'est vu remettre le prix régional de « ZERO PHYTO ».

Une juste récompense pour la commune certes mais surtout pour les agents communaux qui œuvrent au quotidien pour maintenir la propreté et l'entretien des espaces verts et la voirie sans utilisation des produits phytos.

Conseils municipaux

CONSEILS MUNICIPAUX DE JANVIER A MAI 2019

(liste exhaustive en mairie ou sur internet www.neulliac.fr)

Séance du 28 janvier 2019 – absente excusée : Hélène VALY donne pouvoir à Anthony CADET

Séance du 11 mars 2019 -absente : Hélène VALY

Séance du 25 mars 2019 – absente : Hélène VALY

Séance du 22 mai 2019 - absents excusés : Guy LE CLAINCHE donne pouvoir à Murielle ALLAIN, Hélène VALY donne pouvoir à Anthony CADET

Affaires budgétaires et financières

Tarifs du cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs comme cités ci-dessous :

Concessions / prix au m² :	50 ans = 60 €	Cavernes :	30 ans = 500 €
	30 ans = 40 €		15 ans = 300 €

Location du caveau communal (forfait de 3 mois) : 40 €

Nettoyage des tombes : 20 €

Adhésions 2019 :

BRUDED : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à l'association BRUDED pour 2019. Coût : 0,25 € x 1 464 habitants (population INSEE) soit 366 €.

Association des maires ruraux de France (AMRF) - Morbihan

Dans un esprit militant, l'AMRF fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3.500 habitants, partout en France. L'association s'engage au quotidien – au niveau local et national – pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Elle participe au débat public en formulant des propositions et en réalisant des interventions. Le coût de l'adhésion s'élève à 100 € pour l'année 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des maires ruraux du Morbihan.

Voirie 2019

Les voies communales retenues par le bureau municipal et la commission des travaux sont :

Rue des Roitelets d'une longueur de 200 m pour un montant de 9 101,50 € HT (10 921,80 € TTC)

Rue des Grives d'une longueur de 230 m pour un montant de 8 816,00 € HT (10 579,20 € TTC)

Entrée du Stumo d'une longueur de 29 m pour un montant de 1 305,50 € HT (1 566,60 € TTC).

Réfection en enrobé de la voie de Kerrech (sous réserve) dont le coût estimatif s'élève à 4 085 € HT (4 902 € TTC).

Coût total de la voirie 2019 : 23 308 € HT (27 969,60 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par la trésorière municipale (commune et lotissements)

Considérant la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion établis par madame la trésorière municipale de PONTIVY, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** les comptes de gestion l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni

Vote des comptes administratifs 2018 (commune et lotissements) :

Sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2018 de la commune qui s'établissent ainsi :

BUDGET COMMUNE	
Réalisation de l'exercice 2018	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses en €	799 782,07 €
Recettes en €	1 037 074,83 €
Report excédent 2017	132 326,80 €
Excédent de fonctionnement	369 619,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses en €	518 985,47 €
Recettes en €	461 451,41 €
Report du déficit 2017	- 30 407,38 €
Déficit d'investissement	- 87 941,44 €
Restes réaliser inscrits au BP 20	59 000,00 €
Excédent de fonctionnement re	222 678,12 €

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE KERRECH	
Réalisation de l'exercice 2018	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses en €	528,67 €
Recettes en €	53 394,21 €
Report déficit 2017	- 52 865,54 €
Résultat de l'exercice	- €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses en €	17 965,34 €
Recettes en €	410,12 €
Report excédent 2017	17 555,22 €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat définitif	- €

BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES	
Réalisation de l'exercice 2018	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses en €	113 231,99 €
Recettes en €	107 913,53 €
Report déficit 2017	- 63 745,10 €
Résultat de l'exercice	- 69 063,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses en €	110 481,67 €
Recettes en €	111 165,99 €
Report excédent 2017	14 265,67 €
Résultat de l'exercice	14 949,99 €
Résultat définitif	- 54 113,57 €

BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS DU BOCAGE	
Réalisation de l'exercice 2018	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses en €	152 711,12 €
Recettes en €	152 711,12 €
Report excédent 2017	0,25 €
Résultat de l'exercice	0,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses en €	161 619,79 €
Recettes en €	150 701,13 €
Report déficit 2017	- 701,13 €
Résultat de l'exercice	- 11 619,79 €
Résultat définitif	- 11 619,54 €

BUDGET LOTISSEMENT PARK MEN BRAZ	
Réalisation de l'exercice 2018	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses en €	59 294,30 €
Recettes en €	52 644,30 €
Report excédent 2017	- €
Résultat de l'exercice	- 6 650,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses en €	52 644,30 €
Recettes en €	- €
Report déficit 2017	- €
Résultat de l'exercice	- 52 644,30 €
Résultat définitif	- 59 294,30 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LE PONNER, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2018 de la commune.

Affectation des résultats des comptes administratif 2018 (commune et lotissements)

Après le vote des comptes administratifs de 2018, le 11 mars 2019, Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions ci-dessous :

Budget principal : résultat de la section de fonctionnement : **369 619,56 €**

Proposition d'affecter :

au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement) : **146 941,44 €**

au 021 (virement de la section de fonctionnement) : **400 000 €**

Proposition de reporter :

au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : **222 678,12 €**

Lotissement Les Chênes : déficit reporté de **54 113,57** repris au BP 2019

Lotissement Les Jardins du Bocage : Déficit de **11 113,29 €** repris au BP 2019

Lotissement Espace Amédée : Déficit de **140 516,74 €** repris au BP 2019

Lotissement Park Men Braz : Déficit de **59 294,30 €** repris au BP 2019

Vote des taux d'imposition 2019

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour 2019, notamment une importante revalorisation des bases d'imposition. A taux constants le produit attendu des ressources fiscales est de 407 390 €.

Le maire précise que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 432 147 € dont 24 757 € d'allocations compensatrices.

Il propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation : 12,80 %

Taxe foncière bâtie : 18,98 %

Taxe foncière non bâtie : 38,20 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la reconduction des taux cités ci-dessus.

Vote des budgets primitifs 2019 (commune – Lotissement « les chênes » - lotissement « les hauts de Park Men Braz » - lotissement « espace commercial Amédée » - Lotissement « les jardins du bocage »).

Le budget principal est équilibré en section de **fonctionnement** à **1 218 235,00 €** et en section d'**investissement** à **1 052 786,00 €**.

Les ressources principales de la commune sont constituées à 44,39 % par les impôts locaux et à 25,31 % par les dotations de l'état et participations de Pontivy communauté. Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 20,70 %, les charges de personnel à 30,47 %, le prélèvement pour l'investissement à 32,86 %.

En investissement, la commune a inscrit de nouvelles opérations, à savoir la réhabilitation de la boulangerie, l'aménagement d'un cabinet médical dans l'ancien presbytère, l'accessibilité et des travaux à la chapelle du Roz et la chapelle du Moustoir. Le budget de la commune est voté par 13 voix pour et 1 abstention

Le budget du lotissement Les Jardins du Bocage s'équilibre en **fonctionnement** à **157 323,00 €** et en **investissement** à **175331,00 €**.

Le budget du lotissement Les Chênes s'équilibre en **fonctionnement** à **175 228,00 €** et en **investissement** à **116 911,82 €**. Il reste 4 lots à vendre de 447 à 580 m² au prix TTC de 26 € le m². Pour rappel, 6 lots ont été cédés gratuitement à Cap Lorient Habitat pour la construction de 6 logements locatifs.

Le budget du lotissement Espace Amédée s'équilibre en **fonctionnement** à **140 520,00 €** et en **investissement** à **289 769,00 €**. Ce lotissement contient 3 lots viabilisés à 6 €/m² avec parking attenant (2 lots de 500 m² et 1 lot de 350 m²).

Le budget du lotissement Park Men Braz s'équilibre en **fonctionnement** à **147 560,00 €** et en **investissement** à **125 288,60,00 €**. Ce lotissement contient 5 lots viabilisés à 26 € TTC/m². Les surfaces varient de 529 m² à 717 m².

Propositions divers devis

Jean-Claude GUIGUEN a présenté divers devis à l'assemblée.

Le conseil municipal décide de retenir les devis suivants :

- 2 Radars pédagogiques qui seront installés au Stumo et à Penhouët. L'entreprise retenue est STM de Lonvallon (22) pour un coût de 3 518,00 € HT. Vote : 10 voix pour – 4 voix contre – 1 abstention
- Des panneaux de signalisation : L'entreprise retenue est STM de Lonvallon (22) pour un coût de 1 334,25 € HT. Vote : 10 voix pour – 4 voix contre – 1 abstention
- Marquage au sol : L'entreprise retenue est JETRACE de Caudan (46) pour un coût de 2 126,35 € HT. Vote : Unanimité des membres présents et des membres représentés
- Ravalement des 4 logements de la cité du presbytère : L'entreprise retenue est MOREAU de Lignol (56) pour un coût de 9 615,00 € HT. Vote : Unanimité des membres présents et des membres représentés
- Ravalement des pignons et de la cheminée de la mairie + extension : L'entreprise retenue est MOREAU de Lignol (56) pour un coût de 2 421,00 € HT. Vote : Unanimité des membres présents et des membres représentés

Vote des subventions aux associations :

Les propositions ont été établies par la commission des finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES (Cpte 6574)	
ENTENTE SPORTIVE	1 400 €
SOCIETE DE CHASSE	250 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	250 €
ARTYS	300 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	500 €
TENNIS CLUB – Neulliac Le Sourn Cléguérec	500 €
Réhabilitation du Blavet canalisé	200 €
NEULLIAC MOTO VERTE	500 €
NEULLIAC PLEIN FER	500 €
NEULL'ACTES EN SCENE	300 €
NEULLIAC EN FORME	200 €
NEULLICA COMITE DES FETES	500 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES (Cpte 6574)	
COMICE AGRICOLE	500 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
A.T.E.S	50 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150 €
ACCUEIL ET PARTAGE	220 €
RESTOS DU CŒUR	200 €
PAS SAGE	50 €
TOURNOI DE GUERLEDAN	300 €
ECOLES (Cpte 6574)	
ARBRE DE NOEL	12€/enfant
O.G.E.C. Fournitures Scolaires	1 500 €
Projets pédagogiques	5€/enfant/nuit
Ecole DIWAN	200 €
ASSO APE LES 4 SAISONS	300 €

Plus de 10 000 € sont attribuées aux associations, à noter qu'une subvention exceptionnelle est attribuée au comité des fêtes pour la prise en charge de l'animation du comice agricole du 22 juin.

Subvention pour l'école privée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission finance a proposé de revoir à la hausse la subvention versée à l'école privée St Joseph de Neulliac afin de palier à l'augmentation des charges de fonctionnement liée à la revalorisation salariale fixée par leur convention collective. La commission « finances » propose de verser 36 000 € pour l'année 2019.

Le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, décide de verser une subvention de 36 000 € à l'école privée St Joseph de Neulliac pour l'année 2019.

Chapelle Notre Dame de Carmès : Avenant n° 1 - Lot n° 5 : Menuiserie – Polychromie – EURL Serge GIORDANI

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une variante avait été proposée par l'EURL Serge GIORDANI pour la restauration de deux statues (anges adoreurs) de la chapelle Notre dame de Carmès

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 de l'EURL GIORDANI pour la restauration des deux anges adoreurs (restitution des ailes et remise en place des statues) pour un montant de 3.200 € HT.

Chapelle Notre dame de Carmès : Association « croix et calvaires en Bretagne » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fabrication d'une croix en bois qui sera installée à l'extérieur de la chapelle. Le coût est estimé 2 321,40 € HT (2 785,68 € TTC). Le prise en charge sera effectuée par l'association croix et calvaires de Bretagne et l'association les amis de la chapelle Notre Dame de Carmès.

Administration et services communaux

Transport scolaire : Rentrée 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée 2019 seulement 2 élèves utiliseront le service de transport scolaire pour un coût à la charge de la commune trop important.

Pour l'année scolaire 2018/019, 4 élèves ont utilisé le service (autocar de 55 places) pour un coût de 14 546 € HT/ an dont la la moitié restant à la charge de la commune.

Plusieurs solutions sont proposées : Mise en place d'un transport privé (taxi) ou acquisition d'un véhicule de service avec un coût élevé pour la commune. La dernière solution est la suspension du service.

Monsieur le maire précise que sur le principe il n'y a pas de notion de service public pour le transport pour 1 ou 2 élèves, il n'y a pas d'intérêt général mais seulement un intérêt privé.

Le conseil municipal, avec 11 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, décide de la suspension du service du transport scolaire à compter de la rentrée 2019.

Les familles qui utilisent actuellement le service seront informées personnellement

RGPD : mise en conformité du site de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis de mise en conformité du site avec Mr FERREIRA D'ALBINO pour un coût de 320 € HT.

Dispositif argent de poche

Monsieur le maire propose de mettre en place le dispositif « argent de poche ». Ce dispositif permet aux jeunes de la commune âgés de 15 à moins de 18 ans d'accéder à un petit travail ponctuel du type entretien des locaux, des espaces verts, de travaux de peinture et autres selon les besoins.

Ils seront encadrés par le personnel municipal. La durée journalière est de 3 heures avec une rémunération de 15 € les 3 heures. Cette opération se déroulera pendant les vacances scolaires.

La rémunération sera versée en espèce par le biais de la régie de recettes « multi-fonctions » instituée par arrêté du 18 juillet 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

Règlement du cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement du cimetière. Celui-ci est disponible en mairie ou sur le site de la commune : neulliac.fr

Recrutement agent du patrimoine

Suite aux réunions de bénévoles pour l'inventaire du patrimoine bâti de Pontivy Communauté du mois d'octobre 2018, il s'avère que très peu de commune ont terminé la phase de recensement du patrimoine. Un appel aux bénévoles a été lancé en fin d'année mais sans résultat.

Le pôle patrimoine de l'office de tourisme de Pontivy Communauté souhaite terminer ce projet car la convention qui lie l'office de tourisme et le service de l'Inventaire de la Région arrivera à échéance à la fin de l'année 2019. De plus, la phase d'étude du patrimoine ne pourra vraiment prendre forme que quand la phase de recensement sera terminée.

Afin de terminer tout à fait le recensement du patrimoine d'une commune, il est nécessaire d'être dans une démarche systématique plutôt que d'établir des fiches uniquement sur le bâti jugé « remarquable ». Dans le projet scientifique qui pose le cadre de la démarche, nous nous sommes engagés à un recensement systématique de tous les édifices construits avant 1950 pour les campagnes et avant 1980 pour les bourgs et les centres-villes. Mené dans ce cadre, l'inventaire du patrimoine bâti de Pontivy Communauté permettra d'avoir une vision globale du patrimoine de la communauté de communes et constituera une base de données importante pour assoir le projet patrimonial du futur pays d'art et d'histoire.

Afin de pouvoir réaliser cet inventaire du patrimoine, le bureau municipal propose de recruter un agent du patrimoine non titulaire. Monsieur le maire propose de retenir la candidature de Mlle Sarah BLANDEL qui a déjà assuré les fonctions de guide à la chapelle Notre Dame de Carmés pour la saison estivale « l'art dans les chapelles » en 2017. De plus, Sarah est étudiante en 2^{ème} année à l'école du Louvre à PARIS. Elle anime des ateliers une fois par mois en nocturne (pour tous publics). Elle participe régulièrement à des conférences ou des expos et a des cours dispensés dans les grands monuments nationaux. Elle a fait une spécialité « histoire de l'art » pour son Bac L.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés approuve ce recrutement.

Travaux et acquisitions

Chapelle du Roz :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'atelier COREUM pour effectuer les travaux de restauration plancher et des boiseries du chœur et des portes d'accès à la sacristie de la chapelle du Roz pour un coût de 13 054 € HT.

Revitalisation du Bourg

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en cabinet médical, la réhabilitation de la boulangerie et la destruction du café Fouco : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a retenu l'offre de la SELARL Jean-Yves PHILIPPE de St Connan (22), mieux disante.

Le recrutement du boulanger sera très important. Jean-Pierre LE PONNER, Christian MOTREFF, Corinne RICHARD, Marie-Lou MADORE, Eric DELOFFRE et Kévin NADO de Pontivy communauté (sous réserve) composent la commission chargée de recevoir les porteurs de projets. (3 candidatures reçues en mairie).

Demande de subvention pour les travaux de revitalisation du centre Bourg : Appel à candidature « dynamisme des bourgs ruraux » :

Mr Christian MOTREFF a présenté le dossier d'appel à candidature relatif à la revitalisation du Bourg. Il rappelle que les ambitions et contextualisation du projet sont d'enrayer la dévitalisation commerciale, de maintenir l'offre de santé, de renforcer la convivialité des espaces publics et la place du piéton, d'étoffer et diversifier l'offre de logements dans le bourg, d'enrichir l'offre d'équipements et services en direction de l'enfance et la jeunesse, de relier le bourg au territoire et de développer un projet touristique. Il précise que la participation active dans le comité de pilotage de l'étude de revitalisation d'une diversité d'acteurs de la commune (agriculteur, commerçant, membres d'associations), et la démarche de concertation menée en parallèle, a permis la co-construction d'un plan d'actions où sont bien pris en compte les différents usages, besoins et contraintes des Neulliacois. De plus, Mr MOTREFF souligne que la situation financière de la commune de Neulliac est saine, aucun emprunt sur le Budget communal n'a été effectué depuis 2014.

Monsieur le Maire a déposé auprès de l'Etat et de la Région une candidature pour l'appel à projets « dynamisme des bourgs ruraux » en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la banque des territoires afin d'accompagner des programmes d'intervention globale sur les bourgs.

Dans le cas où ce dossier d'appel à candidature n'était pas retenu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter des aides dans le cadre du contrat de partenariat avec la Région (réhabilitation de la boulangerie) ainsi que dans le cadre du contrat de ruralité (réhabilitation de la boulangerie et création de logements).

Mission de maîtrise d'œuvre : Affermissement de la tranche conditionnelle avec Territoires en mouvement

La phase 1 - étude préalable (élaboration du plan de revitalisation du bourg et du programme d'actions) réalisée par Territoires en mouvement de Vannes est terminée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affermir la tranche conditionnelle prévue dans le marché passé avec Territoires en mouvement (phase 2) afin d'assurer une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics et l'embellissement du bourg. Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre est fixé par un taux de rémunération applicable par tranche complète d'étude de MOE et sur un montant estimatif des travaux fixé à l'Avant-Projet (AVP).

Une réunion est prévue courant juillet avec Territoires en mouvement et une réunion avec la population à suivre. L'avant-projet devrait être finalisé en septembre ou octobre. Cet AVP est nécessaire pour l'enfouissement des réseaux.

Affaires communautaires

Plui : avis sur le projet arrêté

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur son territoire.

En application de cette délibération, les objectifs du Plan local d'Urbanisme intercommunal sont les suivants :

- *Construire et exprimer le projet de territoire de Pontivy Communauté favorisant le bien-vivre de ses habitants en se dotant d'un outil à la hauteur de l'attractivité du territoire et qui permette de poursuivre son développement démographique et économique dans un contexte de mutations et de revitalisation des centres-bourgs ;*
- *Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre, entre renouvellement et développement urbain et rural, sauvegarde des milieux agricoles et aquatiques, prise en compte de l'environnement et de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ;*
- *Définir ensemble les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements publics afin d'améliorer l'accès aux services, et en termes de déplacements ;*
- *Mettre en œuvre une politique de l'habitat partagée, permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, en définissant des objectifs adaptés commune par commune et en optimisant le foncier constructible en permettant la mise en œuvre des actions définies dans le PLH ;*
- *Inscrire notamment le PLUi dans une démarche de développement durable en accompagnant la prise en compte des énergies renouvelables pour réduire les gaz à effet de serre, en encourageant la réduction de la consommation d'énergie, en intégrant la biodiversité dans les réflexions en matière d'aménagement et en adaptant les règles d'urbanisme aux risques naturels et technologiques et aux réalités économiques, environnementales et sociales actuelles ;*
- *Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du SCoT du Pays de Pontivy, en matière de réduction de consommation des espaces agricoles.*

Suite à l'établissement du diagnostic territorial, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont fait l'objet d'un débat en conseil communautaire le 23 mars 2017, après avoir été débattues au sein de chaque conseil municipal.

Le PADD se décline en trois grands axes stratégiques :

Axe 1 : Pontivy Communauté : une dynamique territoriale à affirmer par un développement ambitieux

Ce premier axe répond à la volonté intercommunale d'accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire et d'accompagner dans leur développement celles déjà présentes.

Axe 2 : Pontivy Communauté : une attractivité territoriale à affirmer

Ce deuxième axe met en évidence le souhait de renforcer l'attractivité du territoire à travers le développement du réseau routier et des communications numériques ainsi que l'offre en logements, tout en prévoyant un niveau d'équipements et de services en adéquation avec la population.

Axe 3 : Pontivy Communauté : un territoire durable aux ressources à préserver et au cadre de vie à mettre en valeur

Ce troisième axe traduit la volonté de préserver et mettre en valeur les ressources naturelles et paysagères, de prendre en compte les risques et nuisances, et de modérer la consommation d'espace.

Les dispositions édictées par le règlement du PLUi sont la traduction réglementaire de ces trois axes du PADD.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de PLUi arrêté comprend les pièces suivantes :

Le rapport de présentation. Il expose le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement et explique les choix et le contenu du PLUi dans la partie « Justification des choix ». Il intègre également l'évaluation environnementale du projet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), construit à partir des enjeux issus du diagnostic du territoire, exprime le projet global de l'intercommunalité.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elles fixent des objectifs particuliers pour les sites à aménager et à développer, en densification comme en extension, pour des secteurs à vocation d'habitat, économique, d'équipements ou mixtes.

Le règlement écrit et les documents graphiques de zonage et de prescriptions. Ils définissent les vocations et les règles applicables dans les différentes zones du PLUi.

Les annexes. Elles comprennent les éléments d'information et de prescriptions générales sur le territoire.

Par délibération du 25 février 2019, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi. Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de cette délibération pour formuler un avis sur le projet.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-15,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes par arrêté inter-préfectoral du 16 novembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation auprès du public,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2017, débattant des orientations du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 mars 2017 débattant du PADD,

Vu la conférence intercommunale des Maires du 27 novembre 2018,

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 25 février 2019 arrêtant, d'une part, le bilan de la concertation de la procédure d'élaboration du PLUi, et d'autre part le projet de PLUi,

Vu le projet de PLUi arrêté,

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide d'émettre un avis favorable sur le projet du PLUi de Pontivy Communauté arrêté avec les observations suivantes :

- **Intégrer les programmes de haies bocagères Breizh bocage sur la carte de règlement graphique,**
- **Revoir le zonage à Bellevue pour les parcelles YD 117 et YD 118 situées à moins de 75 mètres d'habitations existantes pour les intégrer à la zone constructible,**
- **Revoir la zone humide et étang située à Kergoff suite à la visite de Monsieur CAIGNEC, technicien au Sage Blavet le 15 mai 2019,**
- **Regretter que le code de l'urbanisme n'autorise pas à construire dans les dents creuses à l'intérieur de certaines entités bâties classées en zone A car ces terrains ne sont pas exploitables puisque trop enclavés.**

Divers

ITM Base Intermarché : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la synthèse des observations et prise en compte des observations et propositions du public suite à la participation du public par voie électronique du 17 décembre 2018 au 18 janvier 2019.

Grand débat national : les doléances ont été transmises à notre député Jean-Michel JACQUES ainsi qu'à l'association des maires ruraux du Morbihan.

Eclairage public : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suspendre l'éclairage public jusqu'au 1er septembre pour réaliser des économies d'énergie.

NOTE SUR L'ELABORATION DU PLUi

Dans son avis du 23 mai 2019, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a prescrit la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet de zonage des eaux pluviales.

- Dans son avis du 5 juin 2019, la MRAe a également prescrit la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet de zonage intercommunal des eaux usées qui intègre les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du PLUi.

Les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales doivent donc faire l'objet d'une évaluation environnementale complémentaire avant d'être soumis à enquête publique, et ne peuvent s'inscrire dans le calendrier de mise à l'enquête prévu sur les mois d'août et septembre 2019.

Compte tenu des avis croisés des services de l'Etat et de l'Autorité environnementale sur le PLUi, les élus communautaires ont décidé de ne pas soumettre à enquête publique le projet de PLUi sans celui du zonage d'assainissement des eaux usées. En outre, l'approbation du PLUi ne peut se faire sans ces pièces. C'est pourquoi, il a été proposé d'établir un nouveau calendrier d'élaboration du PLUi, tenant compte des évaluations environnementales complémentaires à réaliser.

Ce délai supplémentaire permettra également de prendre en compte les observations des communes ainsi que celles des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité environnementale.

Le nouveau calendrier d'élaboration du PLUi est le suivant :

Automne 2019 : arrêt du projet de PLUi modifié pour tenir compte des observations et consultation de l'AE sur les évaluations environnementales.

Fin 2019 : **consultation** des PPA, **des communes** et de l'AE sur le projet de PLUi pendant une durée de 3 mois.
Mise à l'enquête publique du zonage eaux pluviales par les communes.

Printemps 2020 : enquête publique portant sur le PLUi et le zonage d'assainissement des eaux usées.

Eté 2020 : approbation du PLUi.

NB : Une communication sur le site internet de la commune et de Pontivy Communauté sera faite très prochainement.

Vie scolaire

Ecole publique les quatre saisons

En début d'année 2019, toute la classe a pu bénéficier de séances de tennis grâce au Club de Tennis de Pontivy et à Vincent, leur moniteur. Une chance offerte aux élèves qui n'ont pas forcément l'occasion de pratiquer des activités sportives en dehors de l'école.

Le travail sur l'alimentation en lien avec le développement durable s'est poursuivi tout au long de l'année, en abordant notamment les questions du gaspillage, de l'origine des aliments et du jardinage.

Les élèves ont notamment participé à une journée au Square Lenglier avec 9 autres classes de la communauté de Communes engagées dans le projet éco-école. A cette occasion, un pique-nique zéro déchet était organisé et les familles, comme les enfants, ont joué le jeu afin d'éviter les déchets non-compostables. Lors de cette journée, organisée dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides, les élèves ont pu participer à différents ateliers tels que la confection d'une jardinière ou la fabrication d'un piège à frelons. Pour terminer, un spectacle leur était offert.



La demande du label éco-école a été faite et l'école espère bien l'obtenir afin de récompenser l'engagement des élèves, des familles et de l'équipe pédagogique dans leur démarche écologique. Le thème retenu pour l'année 2019-2020 sera l'eau.

L'année s'achèvera avec une sortie dans une ferme pédagogique de Guéhenno, qui produit des légumes et élève cervidés, poules et lapins.



Pour les inscriptions, n'hésitez pas à demander rendez-vous auprès de la directrice au 02 97 39 61 69

Ecole privée Saint Joseph

A l'école St Joseph, les projets suivent leur cours en lien avec le thème d'année : l'ouverture culturelle.

Au mois de mai, les élèves de CM représenteront l'école lors du tournoi de handball organisé par l'UGSEL à Pontivy. Les autres élèves de l'école poursuivent leur travail sur les arts et la découverte des continents. Qui dit mois de mai, dit soirée « cochons grillés ». Tous les bénévoles de l'école sont sur le pont pour une fois de plus proposer une soirée festive qui s'est déroulée le samedi 18 mai à partir de 19h30. Les bénéfices récoltés permettront d'investir dans du matériel pédagogique et de proposer des sorties scolaires à prix réduits.

Au mois de juin, l'ensemble des élèves de l'école participera à un temps fort à la chapelle Saint Samson.

Au programme : course d'orientation, célébration avec le Père Antoine De Roeck et jeux sportifs.

Le mois de juin sera celui des sorties scolaires. Les CE2 CM sont partis avec leurs camarades du réseau du Chistr Pèr dans le Périgord (escalade, musée, grottes, spéléologie...), un programme riche et varié.

Les CP CE1 profiteront d'une journée au parc du Puy du Fou.

Pour conclure l'année, l'école propose à tous nos élèves une journée ensemble. Cette année, nous irons dans la région de Pont Aven pour une journée au musée Gauguin et un temps de jeux et de découverte en bord de mer sur les plages de Clohars Carnoët.

La traditionnelle kermesse a eu lieu le samedi 29 juin avec le défilé des enfants, les stands de jeux pour petits et grands et le tirage de la tombola.



et

Vie associative

Comité des fêtes

Depuis maintenant 3 ans, le comité des fêtes a décidé de vous offrir des repas spectacle de qualité parce que Murielle, notre présidente, et Corinne, son associée artistique, ont décidé de faire des choses différentes.



L'ensemble des membres du comité des fêtes, permet que les idées deviennent réalités et alimentent cette alchimie qui rend possible ces belles soirées spectaculaires.

Nous vous avons présenté Johnny Junior, qui est devenu une star, puis des danseuses de classe dans une ambiance cabaret et enfin le duo magique, qui a explosé, lors de la soirée de ce début d'avril 2019.

Nous remercions toutes les personnes qui viennent à nos soirées spectacles et nous vous annonçons déjà que les futures soirées sont en phase de préparation et que le printemps prochain sera illuminé.

Toute personne souhaitant s'impliquer dans le comité des fêtes de Neulliac est la bienvenue et nous serons contents de l'accueillir dans notre groupe.

À bientôt.

Benoît Rivalan

Secrétaire adjoint du comité

N'oubliez pas de participer aux festivités du 13-14 juillet avec nos amis motards

Neulli'Actes en scène

Une saison théâtrale 2018/2019 riche en émotions et partages. Prévues initialement les 2 et 3 mars 2019, notre unique représentation à Neulliac le 10 mai a conquis les 95 spectateurs présents : Merci à eux ! Cette date venant se greffer au Fest-Deiz (très apprécié l'an dernier) en soutien à « Rêves de Clown » avec cette année en partenariat L'Eden (bar) organisateur d'un Karaoke le 11 mai.

Domage que l'initiative de Nathalie et Eric n'ait pas reçu le succès escompté pour cette bonne action ! (Où sont les chanteurs ?!!)



Le Fest-Deiz du 12 mai à quant à lui remporté un beau succès grâce à Kasteloden et Paul Martin.

Neulli'Actes en Scène recrute toujours en particulier des jeunes. Nous allons dès maintenant préparer notre saison 2019/2020 alors n'hésitez pas à nous contacter : Mr et Mme DUBOIS Dominique et Véronique / Port. : 06 14 11 34 18 - Tél. : 02 97 39 35 15 (laissez un message si nécessaire, nous vous rappelons)

Courriel : veroniquedubois56@orange.fr



Amicale des retraités

Les effectifs de l'Association sont de 130 adhérents environ qui s'adonnent aux activités qui perdurent dans la continuité depuis les années passées

- Randonnées marches tous les lundis pour une quarantaine de personnes
- Jeux d'intérieur les jeudis et occasionnellement le samedi avec une vingtaine de personnes
- Diverses organisations conviviales au courant de l'année

Les randonnées du lundi après-midi avec une bonne trentaine de participants, ont repris le rythme des années précédentes soit environ 35 parcours dans l'année, différents les uns des autres autant que possible, Chaque randonnée propose 3 formules différentes appropriées au niveau de chacun. Une formule courte d'environ 5/7 km, une formule moyenne de 7/9 km et une formule longue de 9/11km.

Si le caractère sportif est prépondérant, il n'en est pas moins que nous attachons aussi de l'importance à l'aspect social et relationnel en instituant un moment convivial avec boisson et café, au retour de la marche, grâce au confort et à l'équipement de notre local mis à disposition par la mairie que nous remercions vivement. Les jours d'anniversaires, quelques « bulles » et « gâteaux » faits maison par les honorés du jour, ajoutent un peu d'ambiance à la fin d'après midi

Les jeux de société du jeudi après midi avec une vingtaine de participants connaissent toujours le même succès tant du côté des jeux de boules, à l'abri durant l'hiver, que des jeux de carte. Occasionnellement certains membres se réunissent également le samedi après midi pour des activités identiques à celles du jeudi

Organisations conviviales

Repas de la mi-temps, mi-juillet, qui a innové cette année par l'engagement d'un traiteur pour la préparation d'un « poulet basquaise ».

- Le pique nique de septembre à l'étang de Saint Guen s'est déroulé par contre sous un soleil radieux.
- Le pique nique du mois de juin est prévu à l'étang de Saint Caradec.
- Loto interne au club à la fin de l'hiver a toujours sa place auprès des amateurs et nous laisse quelques subsides grâce au démarchage des lots qui nous sont offerts en grande partie.
- Galette des Rois offerte par la mairie à une soixantaine de participants.
- Le repas du jour de l'Assemblée Générale motive toujours autant avec une centaine de personnes présentes à la salle Emeraude. C'est la manifestation qui rassemble le plus d'adhérents soit une centaine : 80 % des adhérents.
- La randonnée de la « journée du Don » constitue notre participation à l'action de solidarité organisée par le Comité des Fêtes de Neulliac.

L'Amicale accepte tout au long de l'année les nouvelles inscriptions. Pour cela il suffi

t de se présenter au local de la rue du stade aux heures d'activité le lundi ou jeudi après midi. Ou de s'adresser à un membre du bureau. La cotisation annuelle est de 15 €uros.

Président : Jean Claude Stéphan 02 97 39 60 72

Secrétaire : Gilbert Diabat 02 97 39 62 01

Trésorier : Emile Le Cunff 02 97 39 61 15



Les amis de Saint Samson

Les animations de Noël, créées à l'initiative de Maryline la trésorière de l'association, dans la chapelle décorée par les Amis de la chapelle de Saint SAMSON ont connu un franc succès.

Sur une idée originale d'Elisabeth, une vidéo d'art intitulé « La Crèche », a été réalisée par Laurent Grall-Rousseau et Philippe Bompard. La « crèche-vidéo » mettant en scène des membres de l'association sur le thème de la nativité a ravi les visiteurs lors de la projection. Les crêpes et le vin chaud servis dans un cadre « salon de thé » ont donné à ces instants une convivialité appréciée des visiteurs.

Chacun d'entre eux a pu apprécier la chapelle dans ce décor inhabituel mais aussi profiter de ce moment pour admirer les remarquables intérêts de celle-ci (tableau du peintre La Palme) daté de 1700 représentant le sacre de Saint Samson dont sont témoins Dieu le Père et la colombe du Saint-Esprit, ses sablières et son magnifique retable qui « jadis » s'ouvrait sur le ciel.

Fin janvier, après avoir remis la chapelle en ordre pour lui rendre sa destination première, Les amis ont dégusté une galette des rois bien méritée offerte par l'association.

Après le « temps fort » au profit des enfants de l'école Saint Joseph du mardi 11 juin sur le site, les Amis se retrouveront à nouveau pour les travaux préparatoires au pardon qui cette année aura lieu le jour même de la fête de notre Saint patron.

A défaut de pouvoir agir pour l'entretien intérieur de la chapelle, les Amis de la chapelle se donnent pour mission de perpétuer la tradition du Pardon annuel et de faire de ce lieu un lieu de rencontre et de convivialité en espérant que leurs efforts pour engranger des subsides dans l'attente de la décision de la DRAC suite à une visite en 2016 ne soient pas vains !! Peut-être un espoir si on considère l'article de Madame Isabelle Baguelin, chargée de la protection au titre des monuments historiques paru dans Pontivy Journal le 8 mars 2019, qui souligne que le dossier relatif à la chapelle de St Samson est en cours d'instruction à Paris !!

Un état d'esprit, de la convivialité qu'il est bon de cultiver...pour honorer Saint Samson bien sûr, mais aussi pour accueillir nos fidèles « fidèles ». A très bientôt dans ce petit coin de verdure... !!

- Jean Marc, Président des « Amis de la chapelle » vous donne donc rendez vous le **dimanche 28 juillet à 11H00** pour la messe de ce pardon qui sera suivie de la procession aux fontaines avec la bénédiction des eaux et le feu de joie.

La partie profane reste traditionnelle et le repas qui s'en suivra sera en priorité réservé aux fidèles qui en feront la réservation auprès de Maryline au n° 06 32 03 29 08 ou 02 97 38 50 11.

Prix du repas 11 euros (sans la boisson).

REPAS : Crudités/charcuterie - Saucisse, Pommes de terre, salade - Fromage - Tarte aux pommes + la crème de Nicole.



L'association des amis de la chapelle de Carmès fête ses 40 ans !

Le pardon de Notre Dame de Carmès se déroulera le dimanche 18 août. Pour les 40 ans de notre association, nous avons souhaité organiser une belle fête ! À 10h30, la grand-messe sera animée par les Kaloneu Derv Bro Pondi, en présence du cercle celtique de Loudéac. Puis se déroulera la procession à la fontaine et le feu de joie. À 12h30 sera servi le désormais traditionnel repas jambon à l'os. Menu à 13 € avec apéritif - Enfants 6.5 €. Réservation obligatoire au 02 97 39 61 31. Chapelet commenté à 15h. Toute l'après-midi : Animation musicale avec un couple sonneur / accordéon et le cercle celtique de Loudéac. Crêperie et buvette.



Procession au début des années 80

D'avance, merci aux bénévoles. À ceux qui vont œuvrer encore cette année, mais aussi à tous ceux qui se sont succédé durant ces quarante années.

Cette année, l'association a investi dans de nouveaux barnums neufs, à la fois pour le repas et pour les crêpières. Ce qui ne manquera pas de donner plus de confort et agréments le quartier.

Enfin, et surtout, c'est le chœur de la chapelle qui fait peau neuve. Bien que les travaux de réfection des retables et peintures ne seront pas complètement terminés, le pardon sera l'occasion de découvrir en avance la beauté du travail effectué. Le transept sud est déjà terminé depuis plusieurs mois, le chœur devrait l'être entièrement pour le pardon. Le résultat est de toute beauté, un spectacle magnifique !

Paroisse de Neulliac

Les messes à l'église de Neulliac ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois en alternance avec Kergrist où elles ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} dimanche. Le prêtre plus spécialement attaché à la paroisse de Neulliac est le Père Antoine De Roeck.

Pour tous renseignements, pour une demande d'obsèques, de baptême, de mariage, de communion, de confirmation, il faut s'adresser au presbytère de Pontivy où une permanence de secteur est assurée aux heures ouvrables.

Vous pouvez également vous adresser au prêtre ou aux animateurs de la paroisse notamment lors des messes du dimanche.

Un correspondant de paroisse est en mesure de vous orienter selon vos besoins, Mr Gilbert DIABAT 43 Kerentrée, Tél 02 97 39 62 01 ou email :

gilbert.diabat@orange.fr

UNC 2019

Loin d'être une association de nostalgiques de leurs vingt ans, l'UNC s'enrichit régulièrement de nouveaux membres et ce fut encore le cas ce 8 mai. L'association accueillait deux nouveaux membres, un OPEX, Pierre Tandeo, ancien des commando de Marines de la base de Lorient, ayant participé à diverses opérations extérieures. L'ancien quartier maître se dit très fier du drapeau de son régiment qui est le plus décoré de France (nous avons une pensée pour Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello qui viennent de donner leur vie pour leur pays, en sauvant des touristes imprudents retenus en otages). L'autre nouveau, nous pourrions dire « petit nouveau », est le cadet Marvin Repain, qui suit ainsi les traces de sa maman. Agé de 16 ans, ses regards sont d'ores et déjà tournés vers l'armée.

Pour la présidente, également en charge du recrutement au niveau départemental et national, recruter c'est le carburant indispensable à la bonne marche d'une association, parce qu'il est nécessaire de préparer les successions, même si elles ne doivent avoir lieu que dans quelques années. Il faut



s'ouvrir aux nouvelles générations, aux Soldats de France, aux veuves de guerre et d'anciens combattants. Ces dernières doivent être liées à la vie de notre association. Nous nous faisons un devoir et une fierté de les protéger quand veuves elles peuvent être démunies, malades ou isolées. En Novembre, nous élirons une nouvelle Madelon, d'ores et déjà, les candidates peuvent prendre contact.

Contact : Tél. 06,11,91,20,62 ou <https://www.facebook.com/uncneulliac>

ES NEULLIAC

L'ESN compte une équipe sénior évoluant en D3.

Un club pour tous ouvert à tous.

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations (repas à emporter ou en salle, concours de pétanque).

Nous sommes aussi organisateur et hébergeur pour le TIG (Tournoi International de Guerlédan) qui a eu lieu les 15 et 16 juin.



Pour continuer et pérenniser le club, nous recherchons des bénévoles qui nous accompagnent à la fois dans la partie sportive, matérielle sans oublier l'arbitrage.

Si tu es intéressé par la pratique d'un sport collectif, l'ESN est prêt à t'accueillir quel que soit ton âge.

Contact : Viviane RENARD, Présidente ou Christelle VIEUILLE, Secrétaire

Calendrier des fêtes

2ème semestre

JUILLET

Dimanche 7 Juillet : Pardon de St Eloi

Vendredi 12 juillet : animation « clown-théâtre » organisée par Pontivy communauté
Salle Emeraude (voir encadré ci-dessous)

Samedi 13 Juillet : Trail à pied Moto verte départ 18h et feu d'artifice

Dimanche 14 Juillet : Marche pédestre organisée par moto verte 7h30/ 9h30

Dimanche 21 Juillet : Pardon du Roz

Dimanche 28 Juillet : Pardon de Saint Samson

Dimanche 28 juillet : Cérémonie du souvenir à Guerlogoden

AOUT

Samedi 03 août : Concours de pétanque (Neulliac Plein Fer)

Dimanche 18 août : Pardon Notre Dame de Carmès

• Samedi 24 août (matin) : marché du terroir • • • • •

Samedi 24 août : Concours de pétanque ES Neulliac 9h 18h

SEPTEMBRE

Samedi 21 septembre : Repas de la classe 9

Samedi 21 et dimanche 22 : Chapelle Saint Samson (10 h -18 h) : animations organisées dans le cadre des JEDP (Journées Européennes Du Patrimoine) **sous réserve**

OCTOBRE

Vendredi 04 Octobre : Vente de pizzas Ecole St Joseph 19h

NOVEMBRE

Samedi 09 novembre : repas moules/frites ES Neulliac

Lundi 11 Novembre : commémoration de l'Armistice 1914-1918

Dimanche 17 Novembre : Journée du Don à Trémeler

Samedi 30 Novembre : AG et repas du club des retraités

DECEMBRE

Jedi 05 décembre : UNC (hommage aux morts pour la France Algérie Maroc Tunisie)

Vendredi 20 décembre : arbre de Noël école les 4 saisons

Samedi 21 décembre : arbre de Noël école st Joseph

Vendredi 12 juillet à Neulliac de 14h à 18h « Initiation au Clown-théâtre »

Le jeu de clown est une activité d'expression. A travers des jeux collectifs, découverte des notions d'écoute, de présence, d'authenticité, de potentiel créatif... et premiers pas de clown ! Nez rouge fourni. Animation gratuite pour adultes. Les inscriptions se font en ligne en utilisant le lien suivant : <https://goo.gl/ie9ic3> ou par téléphone auprès de l'Office de tourisme (02 97 25 04 10), 12 places disponibles. Intervenant : Sylvie Tronscorff de l'association Bulles de rire. Rendez-vous à la salle

Infos diverses

➔ Dans le cadre des enquêtes à la fumée sur le réseau d'assainissement collectif réalisées par l'entreprise STGS, la mairie n'a été informée que la veille. Il a donc été impossible de prévenir les riverains à temps. Toutes nos excuses pour la gêne occasionnée par la fumée.

Le domicile partagé

La solution pour les personnes âgées désorientées (Maladie d'Alzheimer ou apparentées)

Le domicile partagé est une maison de plain pied adaptée à la perte d'autonomie des personnes âgées .

Il se compose :

- d'un espace privé : la chambre (Lavabo, placard, prises TV/tél)
- d'espaces communs : Cuisine ouverte, salon/salle à manger, salles d'eau et WC adaptés, jardin et terrasse sécurisés .

A qui s'adresse t'il :

C'est une colocation pour 8 personnes âgées désorientées, en perte d'autonomie ne pouvant plus vivre seules. Ce lieu de vie adapté permet à ses habitants de vivre à leur rythme et de garder leurs repères dans un environnement familial.

L'accompagnement :

Les assistants de vie au nombre de 7 se relayent 24h/24 et 7j/7 afin d'entourer et accompagner les personnes âgées dans les gestes de la vie quotidienne. Deux assistants de vie sont présents en journée et un la nuit. Comme à la maison, la préparation des repas ainsi que l'entretien du linge se font sur place.

La maison n'étant pas médicalisée, la personne continue à faire appel à son médecin traitant ainsi qu'à un cabinet infirmier si nécessaire. L'ASSAP CLARPA ,service mandataire accompagne les personnes âgées employeurs dans leurs démarches administratives et leur apporte conseils.

Comment s'y installer :

La commune en tant que porteur du projet est décisionnaire dans l'installation d'une personne

Le coût :

Le coût est d'environ 2 450€ par mois dont :

- Loyer et charges 310,00€
- Alimentation et entretien du logement 185,00€
- Salaires et charges assistants de vie 1 830,00€
- Frais de mandat 125,00€

A déduire :

- l' APA perçue par les usagers est en moyenne de 600€/mois .
- le crédit d'impôts pouvant aller jusqu'à 6 750€/an soit environ 550€/mois

Le coût mensuel moyen restant à votre charge est de 1 300€



Coulées de boues sur la voirie communale

La commune de Neulliac a subi de gros orages en mai juin de l'année 2018 ainsi que de fortes pluies en décembre de cette même année et au printemps 2019.

Les riverains et usagers des routes communales ont pu constater des coulées de boues provenant de parcelles agricoles attenantes sur différents secteurs.

Bien que particulièrement intenses, ces épisodes pluvieux ne sont pas exceptionnels et chaque année, des coulées de boues sont constatées sur la commune de Neulliac ou les communes voisines.

Le Syndicat de la vallée du Blavet auquel adhère la commune via Pontivy Communauté est compétent en matière d'érosion dans les parcelles de par ses différentes missions :

Aménagements bocagers (talus, haies) dans les parcelles agricoles via le programme Breizh Bocage porté depuis 10 ans.

Actions agricoles : formations, accompagnement vers un changement de pratiques (type de cultures, modification du travail du sol pour limiter l'érosion...)

Ainsi, lorsqu'une coulée de boue est constatée, la commune souhaite qu'une discussion soit engagée entre les responsables communaux, l'agriculteur exploitant la parcelle visée et le Syndicat de la vallée du Blavet afin d'initier une démarche d'aménagement de la parcelle et/ou d'amélioration des pratiques pour éviter que de tels phénomènes ne deviennent récurrents.

Afin d'inciter les agriculteurs ayant eu des coulées de boues sur leurs parcelles à aménager celles-ci et/ou changer leurs pratiques, la commune de Neulliac a délibéré le 08 octobre 2018 afin de mettre en place un arrêté sur tout son territoire. Celui-ci a été mis en place le 19 juin 2019 et stipule qu'en cas de refus de l'agriculteur des solutions envisagées à l'issue d'une discussion concertée (ou en cas de refus de discussion), le nettoyage de la voirie et/ou le curage des fossés pourra lui être facturé si une coulée de boue devait se reproduire.



La volonté communale est d'aller vers une solution qui sera la meilleure pour tout le monde : éviter la perte des sols pour l'agriculteur et les problèmes de sécurité routière pour la commune tout en allant vers l'amélioration de la qualité de l'eau !



Réglementation bocage

Les haies et talus sont des milieux qui nécessitent de nombreux travaux ou entretiens, mais ils sont encadrés par une réglementation inscrite dans plusieurs codes : urbanisme, environnement, civil, rural, patrimoine... .

Les renseignements sur la réglementation et les différentes procédures se trouvent en mairie. Certaines règles imposent une déclaration ou une autorisation avant les coupes ou les arasements de talus. Le PLU classe les haies/talus en élément paysagé à protéger, dès lors une déclaration est obligatoire sauf pour l'exploitation courante du bois qui est possible sans formalité.

Par contre pour les espaces boisés classés apparents sur les documents graphiques du PLU, une déclaration est exigée avant les coupes n'autorisant que rarement la suppression des arbres.

De plus, dans la PAC, les haies dites BCAE7 doivent être obligatoirement soumises à déclaration et être maintenues. Sauf exception, une haie détruite doit être remplacée avec un linéaire équivalent ailleurs sur l'exploitation et une déclaration doit être faite à la DDTM. L'intérêt environnemental de l'action peut si besoin être justifié auprès d'un organisme agréé comme le Syndicat de la Vallée du Blavet.



Conseils pour l'utilisation des produits raticides

Le produit doit être placé aux endroits fréquentés par les rats et ceci, hors de la portée des enfants, des animaux domestiques ou des autres animaux comme les hérissons ou les oiseaux.

Où déposer les produits?

- **A l'extérieur** : Repérer les zones de passages et galeries, y déposer ou introduire les sachets, recouvrir de tuiles ou bois si nécessaire pour protéger des autres animaux. Laissez les sachets fermés. Commencez par 1 ou 2 sachets à divers endroits.

- **A l'intérieur** : Ouvrir le sachet et déposer le contenu aux endroits à problèmes.

A quel rythme faut-il mettre des sachets ?

Le raticide met environ 3 jours pour tuer un rat. Le produit actif contenu dans un sachet de 25 gr suffit à tuer 2-3 rats. Il est donc inutile de remettre trop rapidement des sachets car ce seront toujours les mêmes rats qui seront nourris. N'oubliez jamais qu'un rat est un animal méfiant. Il ne viendra donc pas nécessairement le premier jour de la pose d'appât.

Brûlage des végétaux

Extrait de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Cette circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

Déchets des ménages et déchets municipaux

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Il convient de préciser que, en application de [l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement](#) établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Hors épisode de pollution, le brûlage est interdit toute l'année en zone péri urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchèteries. A défaut, dans le cas d'une éventuelle dérogation préfectorale, cette dernière comprendra obligatoirement des objectifs et modalités de développement de ces déchèteries ou autres structures de gestion des déchets et du compostage sur place.

Outre les dispositions existantes de sécurité incendie, il est important, si brûlage il y a :

- en métropole, qu'il soit pratiqué :
 - uniquement entre 11h et 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février ;
 - entre 10h et 16h30, les autres mois de l'année, hors mois déjà interdits vis-à-vis du risque incendie et périodes mobiles d'interdiction ;
- qu'il soit pratiqué entre 09h et 17h30 pour les départements de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et la Réunion ;
- que les végétaux soient secs.

JUMELAGE

Nous avons été sollicités par une administrée qui souhaite mettre en place un comité de jumelage. Les personnes intéressées par cette démarche peuvent contacter la mairie qui fera suivre.

Nouvelle entreprise dans la Zone d'Activités de Saint-Eloi



Cette activité a démarré le 1^{er} juin et est exercée par **Mr Comlan DOSSEVI** qui réside au Stumo

Horaires d'Ouverture : **Mardi - Samedi de 14h15 à 18h45**
(Les horaires vont évoluer par la suite).

Vous pouvez nous contacter au : **0761153379**

Ou nous rendre visite au : **Parc d'Activités de Saint Eloi Bel-Air, 56300 Neulliac**



Vous êtes : Particulier – Entreprise – Collectivité – Association – Artisan – Commerçant – etc.

A.T.E.S. met à votre disposition des personnes en recherche d'emploi : plus de souci administratif, A.T.E.S. s'en charge.

Nos activités :

- Ménage
- Petite manutention / petit bricolage
- Aide aux déménagements
- Entretien des espaces verts
- Garde d'enfants de + 3 ans
- Couture—Repassage

Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % du montant de la prestation (*pour les services à domicile*)
Chèques Emploi Service Universels acceptés

Un service simple et rapide : Pour 1 heure, 1 journée ou plus, selon vos besoins

Renseignements :

15 Rue Julien

56300 PONTIVY

Accueil du lundi au vendredi

Restauration des retables de la Chapelle Notre Dame de Carmès



**Retable sud avant
restauration**



**Retable sud après
restauration**



Directeur de la publication : Jean-Pierre LE PONNER

Responsables de la rédaction : Véronique BLANDEL, Anne-Marie GHIRARDINI, Corinne MARTIN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN et Loïc PLANCHON

Conception et réalisation : Mairie de Neulliac

Impression : Copyplan (Pontivy) - Tirage : 700 exemplaires